



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sapeurs-pompiers professionnels

Question écrite n° 57265

Texte de la question

M. André Berthol demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui faire connaître les résultats des réflexions des groupes de travail constitués pour apprécier la réforme du statut des sapeurs-pompiers professionnels, ainsi que l'état d'avancement de la rédaction de l'avant-projet de texte.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'intérieur sur l'état d'avancement de la réforme de la filière « sapeurs-pompiers ». Le ministre de l'intérieur rappelle qu'il s'était engagé à conduire une réflexion sur l'ensemble de la filière « sapeurs-pompiers ». Des travaux ont été organisés en ce sens par la direction de la défense et de la sécurité civiles et des groupes de travail ont été constitués. Dans un premier temps, plusieurs réunions se sont tenues sur les catégories C et B, puis sur la catégorie A. En outre, deux réunions plénières sur l'ensemble de la filière ont eu lieu en juillet 2000, ainsi qu'une réunion sur les emplois de direction. Les objectifs sont ambitieux et complexes, puisque le projet d'une nouvelle filière s'inscrit au sein de la fonction publique territoriale, tout en tenant compte des adaptations nécessitées par la spécificité des sapeurs-pompiers. Les travaux entrepris ont abouti à la rédaction de projets de textes qui ont, dans leur ensemble, recueilli un avis favorable du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, lors de sa réunion plénière du 10 janvier 2001. Ils sont, à l'heure actuelle, soumis à l'examen du Conseil d'Etat. Ainsi, le calendrier fixé par le ministre pour un projet global comprenant, bien entendu, la situation des officiers, et notamment celle des lieutenants, devrait permettre une publication des textes avant l'été 2001.

Données clés

Auteur : [M. André Berthol](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57265

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 540

Réponse publiée le : 16 avril 2001, page 2302